PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

PLUi-HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Règlement graphique - plan général

Plan communal : Pulnoy

Format A0, échelle 1 : 2500

Document approuvé - 11/2025

métropole GrandNancy

SCALEN

0 250 m

N

Zonage

- U — Zone urbaine (U)
- AUo — Zone à urbaniser ouverte (AUo)
- AUf — Zone à urbaniser fermée (AUf)
- N — Zone naturelle (N)
- N_ — Zones naturelles : secteurs Nn, Nj, Ne, Nenr
- A — Zone agricole (A)
- Ap — Zone agricole : secteur de proximité (Ap)
- As — Zone agricole : secteur de sauvegarde (As)

Protections environnementales, patrimoniales ou paysagères

- Espaces boisés classés à protéger
- Espaces boisés classés à créer
- Réservoirs de biodiversité
- Terrains jardinés, cultivés, ou non bâtis à protéger

Éléments paysagers protégés :

- Cours d'îlots, seconds rangs et franges urbaines protégés

Éléments environnementaux protégés :

Éléments bâtis protégés :

Voies et chemins à protéger ou à créer

- Chemins à conserver
- Chemins à créer (principe de liaison)
- Voies de circulation à créer (principe de liaison)

Espaces, sites et secteurs de projets

- Emplacements réservés
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Spapag)

Périmètres comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- OAP territoriales
- OAP sectorielles

Implantation des constructions principales

- 1 - Alignement + continuité
- 2 - Alignement + discontinuité possible
- 3 - Recul + continuité
- 4 - Recul + discontinuité possible
- 5 - Marge de recul
- 6 - Polygone d'implantation des constructions principales
- 7 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales
- 8 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales avec décalage des façades imposé
- Réalisation d'espaces libres

Autres prescriptions graphiques

- Hauteur minimale des constructions principales
- Linéaires commerciaux protégés

Construction en zone A ou N

- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées
- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N

Origine DGFiP PCI® Droits de l'État réservés ® 2024

Document exporté le 23/09/2025 à 19h49